

Maisons-Alfort, le 25 mai 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
 de l'environnement et du travail**
**relatif à la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du
 produit biocide : FRAP SOURIS**
AMM n°8700327

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **LIPHATECH SAS** de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit **FRAP SOURIS (AMM N°8700327)** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant :

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit **FRAP SOURIS**.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit **FRAP SOURIS** est un biocide de type 14 composé de 0,0025% de Diféthialone se présentant sous la forme d'un appât sur grains.

Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

La Diféthialone est une substance active inscrite à l'annexe I de la Directive 98/8/CE pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	Diféthialone
N°CAS :	104653-34-1
Type de produit :	14

CONSIDERANT

- Qu'en réponse à la demande de complément d'information de l'Anses du 11 avril 2011, le pétitionnaire en date du 27 avril 2011 a informé l'Agence du retrait du marché de ce produit.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché n°20080554 du produit FRAP SOURIS est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots clés : Renouvellement, Diféthialone, TP 14

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit FRAP SOURIS

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
Appât sur grains	Diféthialone	0,0025%

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Nombre d'applications
21011090	Lutte contre les rongeurs * souris	<u>Faible infestation</u> : 25 g tous les 2 à 3 m <u>Forte infestation</u> : 25 g tous les 1 à 1,5 m	Selon les quantités consommées